

# Un éclairage public économe en énergie

## Le principe :

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales (Ademe). Maîtriser l'éclairage public revient alors à réaliser des économies d'énergie significatives.

## Les conditions :

- La collectivité doit d'abord connaître ses besoins en énergie, et renouveler le parc obsolète qui consomme près de 20% d'électricité en plus.
- Une stratégie d'éclairage doit être définie qui prend en compte les besoins d'éclairage, les économies d'énergie, les ambiances nocturnes, les pollutions lumineuses, la sécurité, etc.
- L'utilisation des nouvelles technologies permet d'adapter l'offre à la demande et donc de réaliser des économies. De plus, l'usage d'énergies renouvelables pour alimenter l'éclairage public permet d'affirmer sa sobriété énergétique.

## Exemple de projet inspirant :

Glowee est un système d'éclairage sans électricité. La lumière émise est produite à partir de micro-organismes vivants (marins, ver luisants, lucioles) : c'est ce qu'on appelle la bioluminescence.

## Quels acteurs ?

Collectivité, services techniques

## Qui associer ?

L'ADEME met à disposition des outils et propose des financements. Un CPE (Contrat de Performance Énergétique) peut être passé entre le maître d'ouvrage et un opérateur.

## Les points de vigilance :

- Réaliser une étude relative aux besoins réels en éclairage est fondamentale pour adapter la décision au contexte.

